# CEMUBAC

CENTRE SCIENTIFIQUE ET MEDICAL DE L'UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES POUR SES ACTIVITES DE COOPERATION

# Actes du Cinquantenaire du CEMUBAC



XCV - 1988

Secrétariat général Institut de Sociologie

Avenue Jeanne 44 1050 Bruxelles Tél.: (02) 642 34 96 186712

#### LES CAUSES DE LA DENATALITE CHEZ LES ZANDE

par

Pierre SALMON,
Professeur à l'U.L.B.
et Firouzeh NAHAVANDI, Assistante à l'U.L.B.

Les neuf témoignages relatifs au problème de la natalité chez les Zande (causes de dénatalité, utilisation de médicaments favorisant la natalité, la stérilité, les naissances prématurées, etc.) ont été recueillis en 1959 dans trois postes d'enquête et traduits en français (1) par des informateurs africains appartenant à la mission interdisciplinaire effectuée dans le nord-est du Congo par la 8e section du CEMUBAC. (Centre Scientifique et Médical de l'Université Libre de Bruxelles en Afrique Centrale) sous la direction scientifique de MM. P. Gourou et R.E. De Smet, professeurs à l'Université Libre de Bruxelles.

Le poste d'enquête n° 3 était situé dans le territoire de Dungu, C.I. Doruma (chef Ukwatutu) (2), groupement du notable Zegino, village du capita Asala (lieu dit Diagbudu, parce qu'on y trouvait jadis du miel) (3); le poste d'enquête n° 4 était situé dans le territoire d'Ango, C.I. Sasa (chef Bolindie), groupement du notable Tukpo, village du capita Liko et le poste d'enquête n° 5 était situé également dans le territoire d'Ango, C.I. Mopoy (chef Soro), groupement du notable Yasana, village du capita Zangabay.

# Récit n° 1 (poste d'enquête n° 3)

# CAUSES DE LA DENATALITE CHEZ LES ZANDE

En ce qui concerne la dénatalité chez les Azandé, le notable Kumbawando a déjà questionné beaucoup de femmes parmi celles qui n'ont eu qu'un ou deux enfants. Sur cent femmes, nous écrit Kumbawando dans une revue du vicariat de Niangara, appelé Ngonga Na Bisu, quatre-vingt-cinq femmes lui ont répondu ceci : moi je ne veux plus avoir d'enfants, parce que ma seule récompense est de me faire des soucis pour l'enfant quand il est petit. Si c'est une fille, lorsqu'elle est devenue grande, il y a un homme qui vient verser la dot, et le père de la fille qui ne songe même pas à aider sa femme quand elle est enceinte ou quand elle a un enfant en bas âge, accapare toute la dot pour son profit personnel sans songer à sa femme. Voilà la raison pour laquelle nous autres femmes zande nous ne voulons plus mettre au monde des enfants. Même raisonnement pour un garçon, c'est le père qui en profite, disent les mères.

Jourdain Sala, commerçant indigène près du notable Makwayo (Zegino), a riposté à Kumbawando dans le numéro suivant de la même revue: "Ici, chez moi, les femmes raisonnent autrement. Elles me disent ceci : Nous sommes vos femmes et voilà ce que vous nous faites quand nous sommes enceintes. Pendant que nous portons l'enfant, c'est un bon moment pour nos maris d'aller nous tromper, de boire trop, de maltraiter la femme enceinte, de la battre même quand elle veut parler de leurs bêtises. Ainsi une femme qui est enceinte reste sans soutien, et en ces moments-là nous autres femmes, nous ne pouvons pas nous venger de nos maris en nous méconduisant avec d'autres hommes. C'est pour cela que la dernière fois que j'étais enceinte, j'ai juré de ne plus jamais concevoir, car quand je ne le suis pas, l'homme ne peut pas me maltraiter! S'il se méconduit, moi aussi je le ferai; quand il veut me battre, je ne me laisserai plus faire et quand il boira trop, moi aussi je le ferai".

Maintenant nous pratiquons directement l'avortement quand nous ne sommes plus réglées régulièrement.

#### Commentaire

Le bloc Zande se caractérise dans son ensemble par une très faible densité de sa population qui n'atteint que trois habitants par Km<sup>2</sup>. Ceci découle d'une forte dénatalité illustrée par un indice démographique très bas; en moyenne 64 enfants pour 100 femmes (4).

On peut ainsi comprendre que la dénatalité pose maints problèmes à cette population et que la naissance et la grossesse soient particulièrement importantes, entourées de mythes et de tabous.

Dans la société zande, hommes et femmes ne travaillent pas toujours aux mêmes moments en raison de la division du travail et de la répartition stricte des tâches. Ainsi par exemple, les femmes travaillent aux champs plus particulièrement de mars à août.

Mais de toute façon le nombre d'heures consacré par la femme au travail est bien supérieur à celui des hommes. En fait le temps de travail moyen des femmes n'est jamais inférieur à 50 % (30 % pour les hommes). De manière générale, "le temps de travail des femmes est d'environ 15 % supérieur à celui des hommes, en saison de labeur comme en saison de répit" (5).

Cependant au sein de cette population, c'est la femme mariée qui fournit le plus d'efforts et de travail (71,4 % de son temps) (6).

Il n'est donc pas étonnant qu'une femme enceinte se plaigne d'un surcroît de travail étant donné qu'elle accumule toutes sortes d'activités sans se faire aider.

Si la femme zande se plaint de ne rien recevoir de la dot de sa fille, c'est parce que la coutume veut qu'on la verse au mari et que les rapports conjugaux sont fondés sur le principe de séparation des biens entre les époux.

Cet état de chose, source de tensions, encourage la mère à utiliser ses enfants pour accroître ses biens propres et ceux de son clan (7).

Inégalité supplémentaire dans les relations conjugales, l'adultère de l'homme sur la plainte de sa femme n'est pas puni par les tribunaux zande (8).

La consommation du Kungulu (vin de palme), qui peut devenir l'occupation principale de certains hommes (9) et qui de surcroît est le loisir de prédilection de l'homme marié, représente une source permanente de mécontentement de l'épouse.

Récit n° 2 (poste d'enquête n° 3)

#### MEDICAMENTS INDIGENES

Le chef de famille de la pluricase XI (10) me dit qu'il connaît un médicament pour rendre les femmes enceintes. Il affirme que celui qui veut avoir des enfants n'a qu'à lui donner cent francs et il lui passera le médicament (11).

Sa fille, qui est mariée au chef de famille de la pluricase II, n'a pas d'enfants parce que le chef de famille de la pluricase II n'a pas versé toute la dot.

Norbert BELEPAY. Le 20/10/1959.

#### Commentaire

En pays zande la dot est un élément central du mariage. C'est par celle-ci que l'homme manifeste son désir de fonder une famille et de se lier à une femme en dehors du concubinage. Les valeurs payées aux parents de la femme sont soigneusement discutées. En conséquence on peut s'imaginer que le non respect d'un engagement matériel puisse être de mauvais augure dans les croyances populaires (12).

# Récit n° 3 (poste d'enquête n°3)

#### UNE DES CAUSES DE LA STERILITE

Vers midi, je vois Tumalani, chef de famille de la pluricase IV venir chez moi en se plaignant, disant que sa femme ne veut pas lui préparer à manger, qu'elle reste sans rien faire malgré qu'il y ait des aliments au grenier, qu'elle le laisse mourir de faim, c'est pourquoi il vient me le dire afin que j'aille conseiller sa femme, car lui ne veut pas la frapper.

Je dis à Tumalani que je ne saurai me prononcer là-dessus, que je dois d'abord demander à sa femme les raisons pour lesquelles elle ne veut pas lui préparer à manger, mais je le prie surtout de se calmer et de s'asseoir un peu et je dis à mon aide de lui donner une tasse de café.

Ensuite je lui demande quelles sont ses activités et je lui pose cette question : "Pourquoi n'avez-vous pas d'enfants avec Véronique, car elle me semble normale ? A qui la faute ?".

Il me répond que son épouse et lui ont eu une fille mais que cette enfant mourut à l'âge de quatre ans. D'après la coutume, après l'accouchement, l'épouse doit apporter une poule blanche et de la farine de manioc à sa mère ou, à défaut de sa mère, elle donne cette nourriture à sa tante maternelle. Après avoir mangé cette nourriture, la mère ou la tante maternelle donne sa bénédiction à l'enfant et à sa mère et demande aux ancêtres de garder la mère et l'enfant.

Mais pendant la grossesse de l'épouse, il est du devoir de la mère ou de la tante maternelle de s'occuper de l'épouse, de la garder et de l'aider.

Quant à Véronique, pendant sa grossesse, sa tante maternelle ne s'occupa pas d'elle et, pour cette raison, Véronique ne voulut pas lui présenter l'enfant ni lui apporter de la nourriture. Et sa tante maternelle l'a maudite en disant qu'elle n'aurait plus d'enfants. Par le fait même, elle est devenue stérile.

Le soir, j'ai demandé à Véronique si c'était vrai qu'elle ne voulait pas préparer à manger à son mari; elle m'a répondu qu'hier son mari a pris la clef de la porte du grenier et est parti boire de l'arak chez un certain Adiokpidu. Rentré le soir, elle lui a demandé la clef mais Tumalani n'a pas voulu la lui donner pour ouvrir le grenier où se trouvait la nourriture à préparer. C'est grâce à sa mère qu'elle a pu manger. Alors aujourd'hui Véronique a mangé son repas le matin et n'a rien préparé pour pouvoir se venger.

Fidèle Ngele. Le 17/12/1959.

#### Commentaire

Le droit coutumier règle en pays zande les obligations respectives de l'homme et de la femme mariés. Pour cette dernière cela représente en quelque sorte des services à rendre, notamment nourrir l'époux. "C'est elle qui tient le ménage et il serait vain d'énumérer la diversité des tâches qui lui incombent; au premier plan de celles-ci figure l'alimentation de l'homme depuis les semis jusqu'à la préparation des repas. C'est ce que le coutumier exprime dans les mots la femme travaillera pour l'homme" (13).

C'est ainsi que l'homme a assez de temps libre pour s'occuper de ses activités sociales.

# Récit nº 4 (poste d'enquête nº 4)

#### CEREMONIE A L'OCCASION D'UNE NAISSANCE

La cérémonie du nouveau-né, chez les Azande en général, se passe de la façon suivante. Un jour, je suis allé assister à cette fête; c'était un dimanche du mois d'octobre 1959.

Lorsqu'il y a un nouveau-né dans le foyer d'un villageois, d'un Zande, sa mère ne sort pas pour présenter l'enfant au public avant que la cérémonie coutumière ne soit faite. Après l'accouchement, la mère reste dans la case pendant sept jours ou plus jusqu'au jour de la fête. Elle sort seulement pour ses besoins personnels, mais pas souvent. On lui apporte des aliments dans la case, cuits ou crus. Elle prépare ses aliments à l'intérieur de la case et c'est rare d'en voir une les préparer à l'extérieur, selon la coutume, avant la date fixée pour la fête. Serait-ce peut-être à cause du sang ou une autre affaire ? Définissons maintenant ce qu'est la coutume chez les Azande.

Le jour de la cérémonie arrive. Le père du nouveau-né va dans la forêt chercher des médicaments indigènes appelés ziga gude (ziga = médicament et gude = enfant, ce qui veut dire médicament pour l'enfant) (14) et il vient les préparer pour l'enfant. Comment les fait-on? Voici : le père, lorsque l'enfant est né, va couper d'abord des arbrisseaux appelés en langue zande wide (15), gay (16), kamba (17) et bawilingwa (18). Les trois premiers sont placés au seuil ou devant la porte de la case où se trouve le bébé. Et si quelqu'un veut rendre visite au nouveau-né, il passe au-dessus et entre pour voir l'enfant. Le dernier arbrisseau, bawilingwa, est coupé en petits morceaux et on les enfonce au choix des deux côtés de la porte (cela se dit

en langue zande : kenga gude ) (19). Le gay est placé encore en arcade devant la porte et on passe en-dessous pour entrer. Tous ces médicaments-là doivent protéger le bébé contre tous les maux : sorcellerie, fétiche, adultère. Si celui ou celle qui a eu une relation avec son mari ou sa femme, son concubin ou sa concubine approche de l'enfant ou le touche, il tombera lui-même malade en rentrant chez lui et le bambin restera sain et sauf, en bonne santé. Pourquoi cela ? C'est la coutume. Existe-t-elle chez les Européens ? Qui sait ? - Je ne l'espère pas.

Le jour de la présentation du marmot au public, le père va chercher d'autres médicaments appelés gbelesi, aumugbe et dama. Pour le premier, on le coupe et on l'écorce; on prend alors les écorces, on les nettoie avec un couteau (kpela), on les met dans l'eau pendant quelques heures afin qu'elles fermentent. On prend ensuite l'eau fermentée, on la prépare avec du datilo (pâte de datilo déjà malaxée). Quand la préparation est terminée, on extrait l'huile et on met cette huile dans une bouteille ou un petit pot. Au moment de la présentation de l'enfant, tous ceux qui portent ou veulent porter l'enfant prennent de cette huile et en enduisent (kuada en langue indigène) l'enfant avant de le porter. C'est pour que l'enfant ne tombe pas malade ou ne devienne pas chétif.

L'aumugbe et le dama sont des feuillages. On les fait brûler et on expose l'enfant audessus de la fumée pendant quelques minutes, puis on le montre au public. Cela veut dire que tous les ennuis, les malheurs, les menaces, etc. qui peuvent arriver au bébé, s'envolent comme cette fumée (20).

Enfin, quand l'enfant est déjà présenté, vient le bamolay (21) : c'est une corde. On la coupe, on la nettoie et on en fait un collier à l'enfant. C'est pour que le cou du bambin soit droit si son oncle maternel le transporte sans demander la permission, sans payer, etc...

Après tout cela c'est la fête proprement dite. Toutes les parentés (sic) se réunissent pour fêter le nouveau-né. On présente des aliments et des boissons (arak, bière indigène) aux participants. Avant de manger on prend un petit peu de nourriture et on la donne à un jeune garçon, adolescent et vif. Celui-ci porte l'enfant sur sa poitrine, la nourriture en main, et tombe en arrière, dos et tête par terre. Les assistants poussent un cri et le jeune homme se lève de terre, le bébé étant repris, il commence à manger la nourriture en faisant le tour de la case de la mère du nouveau-né, où celui-ci est né et d'où il fut présenté au public. Et c'est maintenant que tout le monde commence à manger et à boire les vins présentés. C'est ainsi que se termine la cérémonie du nouveau-né.

P.S. Ce que fait le jeune homme, c'est pour que le gosse soit vif et brave comme lui.

Jean Denghilo. Octobre 1959.

#### Commentaire

La naissance des enfants est considérée comme un événement heureux chez les Zande. En effet ils constitueront - surtout les filles - une source d'enrichissement pour le clan paternel. Après l'accouchement, le mari écarte de la maison tous ceux qui viennent d'avoir des rapports sexuels. Ces derniers pourraient faire dépérir l'enfant.

Il va couper deux bâtons de Kofo et de Liwe et les place près du lit de sa femme. Il coupe une feuille de l'arbre Gboka, la mâche et la crache sur le corps de l'enfant pour écarter le mauvais oeil. Il coupe une tige d'Engenro qu'il place en travers de l'entrée de la case. Il coupe aussi deux joncs appelés Bisimo et Ngay qu'il plante en terre près du seuil de la porte pour donner à la mère de gros seins et favoriser la lactation.

Lors de la cérémonie de la sortie de l'enfant, le mari ramasse des brins d'herbe et de bois qu'il fait cuire dans un pot rempli d'eau. On jette le dépôt et on fait cuire cette eau avec du sésame Bikpwala; on laisse refroidir et on en sert au nouveau-né, aux parents et aux assistants. On fait un feu dans lequel on jette des feuilles, des arbres Bagbodi, Doma et Baziva. L'accoucheuse tient l'enfant au dessus de la fumée en le retournant de tous les côtés pour le purifier.

Avant de partir l'accoucheuse lui fait une ceinture et un collier de Gbaranga et y ajoute des amulettes pour le prémunir du mauvais oeil (22).

# Récit n° 5 (poste d'enquête n° 4)

#### A PROPOS DE LA NAISSANCE D'UN PREMATURE

Le 21 janvier 1960, un prématuré est mort à la naissance chez un villageois voisin de nos pluricases. Lorsque la mère de cet enfant était enceinte de deux ou trois mois, son mari l'a beaucoup frappée. Lors de l'accouchement, l'enfant est né avec la peau du cou enlevée.

Les parents du mort-né disaient que c'étaient peut-être des Atolo (23), des mânes, qui avaient emporté l'enfant parce que l'homme avait eu des relations avec sa femme le jour même, ou que c'était la femme ou le mari qui avait une maladie vénérienne, ou encore que c'était probablement la suite de la bataille qui s'était passée entre le mari et sa femme, etc... Personne ne sait exactement la cause de la mort de cet enfant. Certains disent que c'est parce que la femme faisait souvent des lavements avec des médicaments indigènes à forte dose, et ainsi de suite, des histoires, des histoires. Nos frères sont vraiment dans l'ignorance et je ne sais comment ils finiront s'ils continuent à agir ainsi. Oh, chers lecteurs, ayez pitié de nos malheureux amis et frères ! Ils ont, je vous le dis, des hôpitaux, des dispensaires et des maternités tout près d'eux, à quelques kilomètres : pourquoi ne veulent-ils pas envoyer leurs femmes enceintes et leurs enfants à la consultation ?

Je ne sais pas pourquoi dans d'autres districts, territoires et postes, on a des consultations pour nourrissons et des ambulances pour chercher les femmes enceintes, et non pas ici, dans la chefferie Sasa. Serait-ce un manque de fonds? Que les autorités administratives envisagent un peu, si c'est possible, la situation des ces malheureux. A mon avis, ce serait peut-être par suite du manque de soins médicaux qu'on a une grande diminution des tribus zande de

ce pays. Car je vois que dans d'autres territoires, là où on a des soins médicaux, il n'y a pas autant de diminution des races (chez les Bayogo, Mangbetu, Babua et encore d'autres, par exemple).

Ce serait souhaitable, malgré les distances des lieux et la solitude de nos amis zande des brousses du Nord-Est, que l'on construise assez de dispensaires ruraux pour aider ces malheureux.

Jean Denghilo. 21 janvier 1960.

#### Commentaire

Au début de la gestation on procède généralement à une cérémonie propitiatoire aux mânes (Atolo). On offre des aliments près de l'autel des Atolo pour se les rendre favorable. Pendant tout le temps de la gestation le mari multiplie les relations sexuelles avec sa femme dans le but de fortifier l'enfant.

Au moment de l'accouchement, la sage-femme interroge la parturiente pour savoir si elie a eu des rapports sexuels extra-conjugaux. Elle interroge ensuite le mari de la même façon. Si l'enfant meurt au cours de l'accouchement, on croit que c'est parce que l'un des cor joints a commis l'adultère (24).

En ce qui concerne les maladies vénériennes invoquées comme cause de la mort de l'enfant, il faut signaler principalement à cette époque, la syphilis et la blennorragie.

Cette dernière peut provoquer la stérilité chez la femme. "L'infection peut se propager par continuité et déterminer des complications d'importance sociale; en effet l'épi didymite chez l'homme et l'annexite avec imperméabilité de la trompe chez la femme sont susceptibles de causer la stérilité..." (25).

Les maladies vénériennes constituent vraisemblablement une cause de la dénatalité chez les Zande.

Il est probable que l'ébranlement de l'institution du mariage et le dérèglement général des moeurs sexuelles aient contribué à précipiter le peuple zande dans la crise de natalité où il se trouve, cette crise paraissant liée notamment à une forte propagation des maladies vénériennes. Les échantillons de Fuladu, Zandeno et Asala, qui montraient une pénurie d'enfants très marquée, étaient aussi les plus atteintes par les maladies vénériennes" (26).

# Récit n° 6 (poste d'enquête n° 4)

# UNE NAISSANCE PREMATUREE A LA PLURICASE 2

La nommée Mbwowaka, femme de Bagine, le chef de famille de la Pluricase 2, était enceinte de quelques mois seulement (pas plus de six mois).

Le soir du 15 au 16 juin 1960, Bagine a démesurément bu de l'arak; rentré chez lui vers 20 heures, il demanda de quoi manger à sa femme, car étant déjà ivre, il avait une faim de loup. Sa femme lui répondit qu'elle n'avait rien préparé comme nourriture, vu qu'elle avait été au champ du matin au soir. Cela lui avait été impossible de faire la cuisine après les travaux agricoles.

Notre Bagine, ayant entendu cela, se mit à insulter publiquement son épouse. Ses voisins voulurent l'apaiser par de bons conseils, mais il leur interdit de prononcer le moindre mot. Comme on le connaît assez bien, personne n'a pu ouvrir la bouche.

Ceci dit, Bagine commença à frapper fort sur sa femme. Celle-ci criait à tue-tête. Ses parents, qui habitent non loin d'elle (pluricase 1), vinrent voir ce qui se passait. Mais quand Bagine sut que cela allait tourner mal pour lui, il menaça ses beaux-parents. Ceux-ci, comme les voisins, ne purent intervenir dans l'affaire et laissèrent le type agir à son aise.

D'après les déclarations de la femme, son mari tapait sur son ventre en disant : "Je veux que tu fasses sortir cet enfant par ta bouche, parce que cet enfant ne m'appartient pas", et ainsi de suite.

Dans la nuit du 16 au 17 juin, la femme mit au monde avant terme un garçon. Tous deux furent gravement malades, on croyait qu'ils allaient mourir. C'est le 24 juin, vers 6 h 20, que l'enfant s'est séparé définitivement de sa tendre maman.

La malheureuse femme est rétablie, et l'affaire reste impoursuivable (sic).

L. Payguyo. Fin juin 1960.

#### Commentaire

Ce texte est une illustration supplémentaire du problème de l'alcoolisme en pays zande. En portant des coups à sa femme, Bagine paraît avoir provoqué une naissance prématurée.

# Récit n° 7 (poste d'enquête n° 5)

#### LE DRAME D'AVOIR PLUSIEURS FEMMES

Le nommé Pascal Kpidibelu, chef de famille de la pluricase IV, a deux femmes. La première qu'il avait épousée religieusement lui a donné huit enfants et c'est de ce huitième que je vais vous parler. La seconde, épousée en 1954, lui en a donné deux.

Depuis l'arrivée de la seconde femme, la tranquillité a quitté l'habitation de Pascal. C'est vraiment rare que deux jours puissent se passer sans que Pascal ne se dispute avec Henriette, sa première femme.

Nous avons déjà assisté plusieurs fois à ces scènes, et j'ose affirmer que c'est la femme qui commence le plus souvent et pour des motifs incompréhensibles. En voici un exemple :

Kpidibelu me demanda un jour de partager son champ de coton en deux parties égales au moyen de mon double décamètre de manière à ce que chaque femme puisse récolter du maïs uniquement dans sa partie. Quand Henriette vint voir la limite, elle se mit à le quereller disant que sa part était plus petite que celle de sa voisine. Il y a maintenant deux semaines qu'ils ont eu cette querelle qui dura trois jours. Après quoi Henriette nous disait toujours qu'elle souffrait du ventre. Il est à noter qu'elle était enceinte de 6 mois. Et du 14 au 16 août la situation empira. Le 17, c'était l'avortement, un avortement bizarre. On a su que l'enfant était mort parce que ses intestins sortaient. Le mari partit chercher partout les femmes qui savent sortir les enfants qui sont morts dans le sein de leur mère.

Ces braves femmes ont commencé à essayer depuis 8 h du matin et sans résultat car l'enfant s'était mis parallèlement aux bras tendus latéralement. Elles ont essayé de tourner l'enfant mais vainement. Tout à coup on vit un bras de l'enfant qui sortait, ce qui n'arrangeait pas la situation. Et finalement, après un effort continu, elles sont parvenues à le tourner et à sortir l'enfant dont la peau était déjà partie : c'était une fille.

Suivant la rumeur, Henriette aurait avalé de la poudre de fusil à explosion pour pouvoir avorter car elle avait dit publiquement qu'elle ne voulait plus avoir d'enfants de Pascal parce qu'il a pris une deuxième femme et qu'elle laissait à la seconde épouse le soin de mettre des enfants au monde. Depuis qu'elle a prononcé ces paroles, ils ont eu deux enfants : l'un est mort on ne sait comment 6 mois après sa naissance et l'autre vient d'être avorté (sic).

Mathias Dagu. Le 24/8/1959.

#### Commentaire

Jadis lorsqu'un homme désirait prendre une autre épouse, c'était généralement la première qui se chargeait des formalités d'acquisition. La première épouse qui refusait l'arrivée dans le ménage d'une seconde femme était déboutée lorsqu'elle utilisait ce motif pour demander le divorce. Mais cette coutume tombe de plus en plus en désuétude devant l'émancipation de la femme. La plupart des juges estiment que le mari doit obtenir le consentement préalable de sa conjointe pour pouvoir se marier à nouveau. Faute de ce consentement, la femme peut obtenir le divorce (27).

Le décret du 10 mai 1957, pris par les autorités coloniales belges, avait aboli en théorie la polygamie, mais avait en réalité fortement contribué à l'extension du concubinage. En effet beaucoup de Zande ont plusieurs femmes dont ils ont payé la dot. La première est reconnue par la loi, les autres deviennent des concubines.

On sait que la polygamie provient d'un interdit sexuel, pendant la période où la femme est enceinte et pendant celle où elle allaite.

La loi n'avait pas établi de distinctions entre la *petite polygamie*, formule familiale africaine, favorable au maintien de l'ordre social, et la *grande polygamie*, source de revenus appréciables pour les chefs et les grands notables qui font cultiver leurs champs par leurs femmes.

## Récit n° 8 (poste d'enquête n° 5)

#### L'ALCOOL TUE LA FAMILLE

On a parlé déjà maintes fois de l'alcool dans des brochures, des journaux, donné des conseils et il y a aussi les preuves visuelles, mais malgré tout cela, les hommes ne veulent pas comprendre et ils restent aveugles sur ce sujet.

Ici, chez le capita Zangabay, notable Yasana, chef Soro, on distille en grande quantité, on fume aussi beaucoup de chanvre, à mon avis, c'est cela la source de dénatalité de notre race zande. Là où l'on boit trop, il n'y a pas moyen de garder la chasteté, ni la force de résister aux plaisirs charnels. Tout le monde sait que la boisson, surtout l'arak, excite beaucoup la sensualité.

Le 23/8/1959, il y avait encore une discussion à la pluricase VIII, et c'est là aussi que l'on distillait. Le chef de famille est un buveur de première catégorie et quand il a bu il dit tout ce qu'il veut.

Le dimanche 23 août, l'homme était vraiment ivre. Le soir, vers 19 h 30, en rentrant de la danse, la discussion commença entre l'homme et sa femme parce que soi-disant celle-ci aurait donné de la boisson à ses concubins. Il voulut taper son épouse, mais celle-ci, prudente, prit tous ses enfants (elle en a 5) et s'enfuit chez sa mère.

L'homme poursuivit son épouse jusqu'à la case de sa belle-mère et en arrivant là il commença à insulter la pauvre mère, à l'injurier et à vouloir la battre.

Alors les frères de sa femme, furieux se jetèrent sur le pauvre ivrogne en lui donnant quelques coups et l'amenèrent ainsi jusqu'à sa case, où il resta trois jours et trois nuits sans voir le soleil parce qu'il avait été bien battu (28).

Joseph Dumossa. Le 29/8/1959.

#### Commentaire

Lorsque la femme est battue, elle pense à rompre le mariage. "Le fait qu'elle retourne chez ses parents est de règle" (29).

Souvent les parents de la femme cherchent à réconcilier les conjoints, car le divorce est rarement souhaité (30).

Dans le cas présent, les frères de la femme administrent une raclée au mari qui paraît avoir calmé ce demier.

# Récit n° 9 (poste d'enquête n° 5)

#### LA NAISSANCE

L'après-midi du 1er octobre, l'épouse de Bangbili (Pluricase X) faisait son travail comme d'habitude; vers 18 h, elle était allée chercher du bois mort. Ce soir-là, il pleuvait, la femme ne se sentait pas bien; à 19 h 30, elle a mis un garçon au monde. Les habitants du poste 5 se sont donc enrichis d'une personne.

Le 13 au matin, Bangbili a donné le nom de Lomai à ce nouveau-né Ce nom signifie littéralement : dans la pluie, mais logiquement : celui qui est né dans la pluie.

Dom nique Motende. Le 13/10/1959.

#### Commentaire

La paysanne africaine travaille aux champs jusqu'au terme de sa grossesse.

L'enfant légitime appartient au clan paternel, dont il devra observer les interdictions alimentaires.

Dominique Motende, l'informateur a mis justement l'accent sur la signification démographique de cette naissance. En effet, la population zande était à l'époque en diminution d'environ 1 % par an. Sa régression devait s'accentuer en raison du vieillissement. Les causes de la dénatalité étaient, comme nous venons de le voir, la désagrégation de la famille, le relâchement des moeurs sexuelles, la polygamie, les maladies vénériennes endémiques, l'alcoolisme et l'alimentation défectueuse.

#### NOTES

(1) Nous avons revu la traduction française pour normaliser la ponctuation et corriger certaines fautes en essayant toutefois de rester le plus près possible du texte authentique.

En ce qui concerne le commentaire de certains termes zande, nous avons utilisé principalement les dictionnaires français-zande et zande-français rédigés par LAGAE, C.R. et VANDEN PLAS, V.H. La langue des Azande, vol II et III, Gand, 1922-1925.

- (2) Les villages zande sont principalement désignés sous le nom du responsable local, chef, notable, ou capita.
  - Ce principe toponymique a son importance dans une population caractérisée notamment par une grande mobilité résidentielle. Cf. LEYNAUD, E., "Ligwa. Un village Zande de la R.C.A.", Cahiers d'Etudes Africaines, III, 11, Paris, 1963, pp. 318-390, p. 323: "Autant dire que la toponymie en pays zande est extrêmement délicate, les cartes d'Afrique oubanguienne en témoignent assez, où il est difficile de reconnaître un village porté il y a quelques années: à la mort du chef qui lui donnait son nom, le village a quitté le marigot sur lequel il était établi".
- (3) Voir également les précédentes études de SALMON, P., : "Récits historiques Zande" dans Bulletin des Séances de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, nouvelle série, t. XI, fasc. 4, Bruxelles, 1965, pp. 847-869; "La reconnaissance Graziani chez les sultans du nord de l'Uele" dans Travaux de la mission interdisciplinaire des Ueles, 8e section, n° 8, publ. CEMUBAC, n° 70, Bruxelles, 1963; "L'organisation politique interne des Zande en 1959" dans Travaux de la mission interdisciplinaire des Ueles, 8e section, n° 11, publ. CEMUBAC, n° 81, Bruxelles 1967.
- (4) Voir: HUYSECOM-WOLTER, Cl., "Enquête de Fuladu, 1959: l'emploi du temps du paysan dans un village Zande du Nord-Est du Zaïre dans Travaux de la mission interdisciplinaire des Ueles, publ. CEMUBAC, n°89, Bruxelles 1972, p. 9.
- (5) HUYSECOM-WOLTER, Cl., op.cit., p. 50.
- (6) "Le temps de travail de la femme mariée est d'environ 20 % supérieur à celui de l'homme marié tout au long de l'année" (idem, p. 52).
- (7) "Mari et femme vivent sous un régime de séparation complète des biens, chacun a son champ, ses outils, ses ustensiles de cuisine. Certes, un minimum est mis en commun pour la vie quotidienne du ménage, mais il n'y a pas accumulation commune des richesses, pas de capital ménager élémentaire. Un conflit permanent s'instaure au sein du ménage dès les premiers jours du mariage" Cf. LEYNAUD, E., op.cit., p. 372.
- (8) "Lorsqu'un homme est puni dans une affaire d'adultère, c'est en tant que complice d'une femme mariée poursuivi par le mari de celle-ci qui exige à côté d'une compensation pécuniaire, la punition de l'intéressé ou même des intéressés", Cf. VANDERLINDEN, J., Coutumier, manuel et jurisprudence du droit zande, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, U.L.B., 1969, p. 342.
- (9) HUYSECOM-WOLTER, Cl. op.cit., p. 122: "A Fuladu, un homme consacre en moyenne 1,2 heure par jour à boire son Kungulu". Voir aussi ID., op. cit., p. 341. "Les hommes mariés consacrent 11 % de leur temps annuel à la consommation de boisson (...). Un homme marié dispose en moyenne de deux à trois heures et demie d'oisiveté repos à domicile par journée de 12 h. tout au long de l'année (...). Lorsque son temps libre augmente sensiblement, il s'oriente vers une autre forme de loisir que le repos à domicile : la consommation d'alcool".
- (10) On appelle pluricases les quelques constructions appartenant à un chef de famille.

- (11) EVANS-PRITCHARD, E.E., traduit par L. EVRARD, Sorcellerie, oracles et magie chez les Azande, Paris, 1972, p. 565, ne parle pas de drogues fertilisantes pour la femme, mais de drogues destinées à supprimer l'impuissance sexuelle temporaire des hommes.
- (12) Voir pour la dot, VANDERLINDEN, J., op.cit., p. 52-53.
- (13) VANDERLINDEN, J., op.cit., p. 64-65.
- (14) ZIGA: antidote. Toute maladie étant provoquée pour les Zande par une cause maléfique, le médicament est bien souvent considéré comme un antidote. Amulette; charme contre une influence mauvaise.

GUDE: enfant (garçon ou fille).

- (15) WIDE: arbre dont l'écorce battue donne des lanières souples très solides, utilisables pour ligatures.
- (16) GAY: espèce de jonc; utilisé comme ligature et surtout pour la fabrication des KATE, paniers-nattes, La moelle de ce jonc est employée comme médicament contre la diarrhée et la syphilis.
- (17) KAMBA: galon.
- (18) BAWILINGWA: une des variétés de bananes, la plus courante, moyenne, à pointe effilée.
- (19) KENGE : médecine-charme pour protéger la résidence. KENGA: fixer, attacher le charme KENGE, d'où protéger par procédé magique.
- (20) On peut signaler une coutume similaire en Iran où l'on enfume des graines d'Esfand pour protéger l'enfant du mauvais oeil, toutefois ceci n'est pas seulement utilisé pour l'enfant mais également pour l'adulte.
- (21) BAMOLAY : espèce de liane.
- (22) Cf. LAGAE, C..R., Les Azande ou Niam Niam, dans Bibliothèque Congo, XVIII, Bruxelles 1926, p. 164-172.
- (23) Atolo; mânes; esprits des parents défunts.
- (24) LAGAE, C.R., op.cit., p. 166 à 170.
- (25) VAN RIEL, J., "Santé publique tropicale", p. 328. Liège 1958
- (26) Cf. HUYSECOM-WOLTER, Cl., "La mobilité résidentielle et matrimoniale en milieu rural africain", Revue de l'Institut de Sociologie, 1973, 1, p. 161-213.

- (27) BRYON, A.J., Les Azande du territoire de Dungu, (Dungu, le 20 mars 1957), p. 6 (ARCHIVES DU TERRITOIRE DE DUNGU).
- (28) Note de Monsieur de Schlippe : "Il n'a pas déposé plainte, deux jours plus tard sa femme est revenue chez lui".
- (29) VANDERLINDEN, J., op.cit., p. 69.
- (30) Cf. VANDERLINDEN, J., op.cit., p. 70.